



Municipalité de Sainte-Ursule

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est, par la présente, donné par la directrice générale secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Ursule :

Que ledit Conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante :

Lot 5 570 362 Cadastre du Québec – 1445 Rue Neveu

La demande vise à obtenir un permis de construction pour l'ajout d'un abri sur l'escalier existant permettant l'accès au sous-sol de la résidence empiétant de 0.57 mètres dans la marge latérale gauche pour les murs de l'abris et de 0.87 mètres pour le débord de toiture.

Tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes au cours de la session ci-haut mentionnée.

Tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes au cours de la session suivante :

Date : Mardi le 3 juillet 2018

Heure : 19 heures 30

Lieu : Salle municipale de Sainte-Ursule
au 215, rue Lessard. Sainte-Ursule

DONNÉ À SAINTE-URSULE, CE DIX-HUITIEME JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE
DIX-HUIT (2018-06-18)

Caréline Dionne
Directrice générale et Secrétaire-trésorière



Municipalité de Sainte-Ursule

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est, par la présente, donné par la directrice générale secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Ursule :

Que ledit Conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante :

Lot 5 570 511 Cadastre du Québec – 220 Route Joseph-A

La demande vise à régulariser les éléments suivants :

- Rendre conforme la superficie de 1787.1 mètres carrés du lot cité en objet, alors que la superficie minimale requise est de 2000 mètres carrés ;
- Rendre conforme la distance de 2.31 mètres entre le bâtiment principal et la ligne de lot donnant sur la rue Fernando, alors que celle-ci devrait être de 7.6 mètres ;
- Régulariser la position du garage empiétant dans la bande de protection riveraine du lac situé sur le lot voisin.

Tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes au cours de la session suivante :

Date : Mardi le 3 juillet 2018

Heure : 19 heures 30

Lieu : Salle municipale de Sainte-Ursule
au 215, rue Lessard. Sainte-Ursule

DONNÉ À SAINTE-URSULE, CE DIX-HUITIEME JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018-06-18)

Caroline Dionne

Directrice générale et Secrétaire-trésorière